



## REPÈRES POUR L'ANNÉE DE STAGE

L'année de stagiaire est souvent intense en émotions et lourde en charge de travail. Au cours de l'année, si vous êtes professeur-e des écoles, vous recevrez des visites de tuteurs-trices de l'Espe ainsi que de maîtres-ses formateurs-trices (PEMF) chargé-es de vous accompagner. Vous pouvez également recevoir des visites de conseiller-es pédagogiques de circonscription (CPC).

Si vous êtes professeur-e dans le secondaire, vous recevrez votre tuteur-trice et vous pourrez être inspecté-e. Cela fait pas mal de stress à gérer, surtout si vous tombez sur des personnes qui manquent gravement de bienveillance. À la fin de l'année, vous serez évalué-e par un jury de titularisation qui tient compte de l'avis de l'inspecteur-trice, du directeur de l'ESPE ainsi que du/de la chef-fe d'établissement dans le 2nd degré.

Dans tous les cas, ne restez pas seul-e ! Ce n'est pas parce que vous êtes stagiaire que vous devez tout accepter !

**Si vous rencontrez des difficultés au cours de votre stage, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions vous aider à faire valoir vos droits.**



## LA RENTRÉE EN DATES

### DANS LE PREMIER DEGRÉ

**28 août** : accueil par le Recteur de l'académie de Paris (son nom c'est Gilles Pécout mais vous pouvez l'oublier...) dans le Grand amphi de la Sorbonne puis accueil par la direction de l'Espe (amphi Richelieu, à la Sorbonne).

**29 août au 31 août** : formations de prérentrée sur le site Batignolles de l'Espe

**31 août** : accueil par les Inspecteurs-trices de l'Éducation nationale (IEN) l'après-midi dans les circonscriptions.

**1<sup>er</sup> septembre** : prérentrée dans les écoles.

**4 septembre** : rentrée des élèves.

**12 septembre** : grève contre les ordonnances Macron à l'appel de la CGT et de Solidaires

### DANS LE SECOND DEGRÉ

**28 août** : accueil par le Recteur de l'académie de Paris dans le Grand amphi de la Sorbonne puis accueil par les inspecteurs-trices par discipline dans des lycées parisiens.

**29 août** : accueil par la direction de l'Espe à la Sorbonne (dans le Grand amphi) le matin puis début de la formation sur le site Molitor de l'Espe l'après-midi.

**30 août** : accueil dans les établissements d'affectation.

**31 août** : suite de la formation sur le site Molitor.

**1<sup>er</sup> septembre** : prérentrée dans les collèges et les lycées.

**4 septembre** : rentrée des élèves.

## OÙ EN EST L'ÉDUCATION NATIONALE ?

Malgré les promesses électorales de Hollande et malgré les grands discours sur la « refondation » de l'école, il n'y a pas vraiment de quoi se réjouir aujourd'hui :

► les 60 000 postes supplémentaires censés compenser les suppressions de postes massives du quinquennat Sarkozy n'ont pas tous été créés ;

► dans de nombreuses académies, la situation du remplacement est très tendue : de nombreux postes ne sont pas pourvus et des milliers d'heures sont perdues chaque année par les élèves à cause de mesures d'économie. Dans le secondaire, c'est le recours aux contrats précaires qui essaie de colmater les manques mais cela ne suffira même pas.

...et la situation n'est pas près de s'améliorer : notre nouveau ministre a déjà annoncé le gel des postes et du budget. La politique d'austérité va toucher de plein fouet l'Éducation nationale mais va également avoir des conséquences au niveau des collectivités territoriales, dont les dotations vont baisser alors que ce sont elles qui sont chargées de la construction et de l'entretien des écoles, collèges et lycées ainsi que de l'emploi des personnels d'animation et d'entretien.

**LOI  
TRAVAIL 2  
ORDONNANCES  
OU PAS  
ON N'EN  
VEUT PAS !!!**

Cela s'inscrit dans une logique globale : le 20 septembre, le gouvernement veut achever la déconstruction du code du travail. Sous prétexte de le simplifier et de « libérer » le travail, les conséquences seront immédiates pour toutes et tous les salarié-e-s : fin des filets de sécurité pour nos emplois, généralisation des contrats précaires, de courte durée, mal rémunérés. Ce sera un accroissement considérable du pouvoir des employeurs, de celles et ceux qui privilégient leur profit immédiat. Ils ne se priveront pas de jouer de toutes les mesures que leur offre le pouvoir au détriment de l'immense majorité des travailleuses et travailleurs.

Après le code du travail, l'assurance chômage et les retraites viendraient derrière. La fonction publique est dans le collimateur avec 120 000 suppressions de postes annoncées, la remise en cause du statut....

## L'ÉCOLE DE MACRON : CONCURRENCE, AUTONOMIE ET NUMÉRIQUE

Le programme de Macron pour l'école se place dans la continuité de la « refondation » lancée sous Hollande : des grands discours pour cacher la misère et des effets d'annonce pour maquiller le bricolage.

► « **Lire écrire compter** » : Aucune visée éducative globale dans l'école de Macron qui se concentrera sur les « fondamentaux ». L'objectif est de former des salarié-e-s directement employables donc à quoi bon éduquer au sens critique ?

► **Individualisation** : Pour répondre à l'échec scolaire, Macron veut imposer des bilans personnalisés chaque année à partir de la grande section et une individualisation des apprentissages en utilisant des applications numériques. Bref, une tablette par élève et on pourra se passer d'enseignant-e-s...



► **Éducation prioritaire** La grande annonce de Macron, c'est le dédoublement des classes de CP en éducation prioritaire. Mais, sans moyens, cela se fera en supprimant des postes ailleurs, en augmentant les effectifs des autres classes, ou en réduisant le périmètre de l'éducation prioritaire.

► **Autonomie** : Dans l'urgence, dès la rentrée, le ministère revient sur la réforme des rythmes scolaires. Les nouvelles possibilités de dérogation ne vont qu'accentuer les différences territoriales et les inégalités. Au collège et au lycée, les chefs d'établissement auront une marge de manœuvre encore plus grande et pourraient même procéder au recrutement.

► **Professionnalisation** : Macron veut réorienter le lycée vers l'insertion professionnelle. Ce qui est programmé pour les élèves, c'est le développement de l'apprentissage et même du pré-apprentissage dès le collège : pour Macron, le tri social doit commencer le plus tôt possible.

**Contre la sélection sociale et l'adaptation de l'éducation aux besoins du patronat, nous défendons une école égalitaire et émancipatrice, qui permette une éducation intégrale pour toutes et tous.**

## REPENSER LA FORMATION

Ces dernières années, les conditions déplorables dans lesquelles les stagiaires ont été accueilli-e-s ont conduit beaucoup trop d'entre eux/elles à démissionner. Certain-e-s accablé-e-s par la surcharge de travail, d'autres envahi-e-s par le sentiment d'inutilité ou mis-e-s sous pression par des chef-fes sadiques... ce qui peut conduire à des drames comme en témoigne le suicide, le 22 mai dernier, d'une enseignante stagiaire de Livry-Gargan dans le 93.

La formation dispensée dans les Espe reste généralement infantilissante. Les stagiaires se voient imposer de multiples contraintes et, même titulaires du concours, ils et elles doivent se plier à un cadre très scolaire et à des évaluations répétées.

C'est une formation fondée sur l'innovation pédagogique et sur des pratiques émancipatrices qu'il nous faut, pas un formatage au blabla du ministère : si les conseils prodigués et les méthodes pédagogiques qu'on vous demandera d'appliquer peuvent parfois être intéressants, d'autres courants pédagogiques sont totalement passés sous silence par l'institution.

***La fédération des syndicats Sud éducation revendique une remise à plat complète de la formation des enseignant-es avec :***

■ ***une formation de deux ans rémunérée dans des instituts dédiés avec une alternance de stages d'observation et de stages pratiques ;***

■ ***une harmonisation et une transparence dans la titularisation des stagiaires ;***

■ ***une entrée progressive dans le métier pendant les premières années de titulaire.***

## DÉFENDRE SES DROITS !

Plus encore que les autres personnels de l'Éducation nationale, les stagiaires sont confronté-es à l'aggravation des conditions de travail et aux pressions hiérarchiques. L'année de stage est certainement l'année durant laquelle les enseignant-es subissent le plus l'arbitraire des chef-fes car ils et elles sont évalué-es de manière infantilissante et très peu formatrice. Selon nous, il ne peut pas y avoir de réel échange pédagogique en dehors du cadre collectif et égalitaire d'une équipe.

À la diminution du salaire liée à la dernière réforme de la formation des enseignant-es s'ajoutent des conditions de stage parfois catastrophiques. Et dès leur première année de service, les stagiaires doivent se débrouiller avec le manque de moyens.

***Sud éducation revendique une augmentation des salaires et la mise en œuvre de moyens suffisants pour permettre une affectation des stagiaires dans les meilleures conditions, c'est-à-dire sur des postes adaptés avec un vrai accompagnement et une formation préalable rémunérée.***

Administrativement votre carrière ne débute qu'au 1<sup>er</sup> septembre 2017. C'est à partir de ce moment que votre traitement (votre salaire) vous sera versé. C'est cela qui explique que vous soyez uniquement « invité » à participer à la semaine de prérentrée... Cette situation peut sembler anecdotique. Pourtant, elle permet au ministère de réaliser des milliers d'euros d'économie sur le dos des stagiaires alors même que vous n'avez aucun intérêt à rater ces journées de formation. C'est en tous cas le début de l'apprentissage d'une pratique récurrente dans l'EN : le travail gratuit !

## VOS DROITS

■ participer à des stages de formation syndicale jusqu'à 12 jours par an sur temps de travail :

▶ ***contactez-nous pour connaître les formations que nous organisons***

■ participer aux heures mensuelles d'information syndicale (HMI) sur temps de service dans le 2<sup>nd</sup> degré ou aux réunions d'information syndicale (RIS) dans le 1<sup>er</sup> degré (dont la durée peut être décomptée des animations pédagogiques) ;

▶ ***contactez-nous pour connaître les réunions que nous organisons ou pour que nous venions intervenir dans votre établissement***

■ utiliser votre liberté d'opinion et votre liberté d'expression tant que vous respectez votre obligation de neutralité vis-à-vis des élèves ;

▶ ***contactez-nous si on cherche à vous imposer un « devoir de réserve » qui n'existe dans aucun texte***

■ faire grève pour défendre vos droits et améliorer vos conditions de travail ;

▶ ***dès le 12 septembre dans la rue contre les ordonnances Macron à l'appel de la CGT et de Solidaires***



## UN SYNDICAT, C'EST QUOI ?

À la base, un syndicat est un regroupement de travailleurs et travailleuses qui se rassemblent pour défendre leurs intérêts matériels (pour l'amélioration des conditions de travail, la hausse des salaires, la baisse du temps de travail, etc.) et leurs intérêts « moraux » (contre les discriminations, les humiliations, le harcèlement, etc.) face à un employeur.

Il y a deux types de syndicats :

- ▶ les syndicats qui essaient d'améliorer le système en lien avec les employeurs et qui mettent en avant leur sens des responsabilités ;
- ▶ les syndicats qui s'opposent au système et qui pensent que c'est en luttant qu'on peut défendre ses droits et en conquérir de nouveaux.

## LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

### **Droits et obligations des fonctionnaires**

- ▶ Loi n°83-634 du 13 juillet 1983
- ▶ Circulaire n°2013-019 du 4 février 2013

### **Cadre national de la formation à l'Espe**

- ▶ Arrêté du 27 août 2013

### **Recrutement et formation initiale**

- ▶ Décret n°2013-768 du 23 août 2013

### **Modalités de stage, d'évaluation et de titularisation**

- ▶ Arrêté du 22 août 2014 pour les profs des écoles
- ▶ Arrêté du 22 août 2014 pour les personnels du 2nd degré

### **Modalité d'organisation de l'année de stage**

- ▶ Circulaire n°2014-080 du 17 juin 2014
- ▶ Circulaire n°2015-104 du 30 juin 2015

### **Statut des personnels**

- ▶ Décret n°90-680 pour les professeur-e-s des écoles
- ▶ Décret n°72-580 pour les agrégé-e-s
- ▶ Décret n°72-581 pour les certifié-e-s
- ▶ Décret n°92-1189 pour les PLP
- ▶ Décret n°60-403 pour les professeur-e-s d'EPS
- ▶ Décret n°70-738 pour les CPE

### **Missions et obligations de service**

- ▶ Décret n°2008-775 pour les professeur-e-s des écoles
- ▶ Décret n°2014-940 pour les profs du second degré
- ▶ Circulaire n°2015-057 pour les profs du second degré
- ▶ Décret n°92-1189 pour les PLP
- ▶ Décret n°60-403 pour les professeur-e-s d'EPS
- ▶ Décret n°70-738 pour les CPE

### ▶ **Un syndicat solidaire**

Dans le public comme dans le privé, nos revendications se rejoignent et nos luttes doivent converger. C'est pourquoi nous faisons partie de l'Union syndicale Solidaires, qui regroupe les syndicats Sud et d'autres syndicats de différents secteurs.

### ▶ **Un syndicat intercatégoriel**

Nous sommes un syndicat intercatégoriel : un seul syndicat pour tous les personnels de l'Éducation nationale, tous métiers confondus, de la maternelle à l'université.

### ▶ **Un syndicat démocratique**

Nos assemblées générales d'adhérent-e-s prennent les décisions. Nous pratiquons la rotation des responsabilités et à Sud, il n'y a pas de chef-fe. Les collègues qui, pour une durée limitée, ont des heures de décharge syndicale, travaillent toujours au moins à mi-temps. Avec Sud, pas de bureaucratie, vos élu-e-s et représentant-e-s partagent votre quotidien professionnel. Nous défendons la conduite des mouvements de grèves par les personnels mobilisés et mettons nos moyens au service des luttes.

### ▶ **Un syndicat de lutte**

Sud éducation refuse le clientélisme et la cogestion. Nous refusons de cautionner les régressions sociales en négociant à la marge les contre-réformes comme la loi travail ou les ordonnances Macron.

### ▶ **Un syndicat de transformation sociale**

Sud éducation lutte pour les revendications immédiates des personnels mais aussi pour une rupture avec ce système qui vit de l'inégalité et de la précarité : pour une autre école, une autre société. L'école et la société sont profondément injustes, elles ont besoin de transformations majeures. Pour être efficace, notre syndicalisme ne s'arrête donc pas à la porte des lieux de travail.



**POUR VOUS TENIR AU COURANT DES LUTTES ET DE L'ACTUALITÉ SYNDICALE**